

3P2B
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
siège social : 40 rue des Carmes – 40100 DAX
RCS DAX 909 237 885

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS DU 21 NOVEMBRE 2024

Le vingt et un novembre deux mille dix-vingt-quatre, à quatorze heures, les associés de la Société 3P2B se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation verbale faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **La société BMS INVEST**, propriétaire de 325 actions
numérotées de 1 à 300, et de 401 à 425 soit..... 325 actions
- **La société HOLDING ACN**, propriétaire de 100 actions
numérotées de 301 à 400, soit..... 100 actions
- **La société HOLDING TG**, propriétaire de 100 actions
numérotées 426 à 500, soit..... 75 actions

TOTAL DES ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL : 500 actions

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Matthieu SCHERMAN préside la séance en sa qualité de Président de la société BMS INVEST, directrice générale.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;
- le rapport du président ;
- le texte des projets de résolutions ;

Ensuite, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de la HOLDING TG de ses fonctions de Président à effet du 1^{er} octobre 2024
- Désignation de la société BMS INVEST en qualité de Président à effet du 1^{er} octobre 2024
- Démission de la société BMS INVEST de ses fonctions de directrice générale à effet du 1^{er} octobre 2024
- Mise à jour des statuts

- Délégation de pouvoirs pour les formalités.

Monsieur SCHERMANN rappelle que Monsieur Timothée GEHIN va être salarié de la société MDOA à compter du 1^{er} décembre 2024.

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 2 juillet 2024, la société 3P2B avait pris acte de la démission des fonctions de président de la société HOLDING TG à la date à laquelle la société MDOA serait immatriculée pour permettre une continuation d'activité à Monsieur GEHIN.

Finalement, la société MDOA, dans laquelle il a été désigné directeur général dans un premier temps, n'a pas démarré son activité avant le mois d'octobre. Ainsi, il est convenu de reporter la date d'effet de sa démission au 1^{er} octobre 2024.

La société BMS INVEST est dès lors désignée aux fonctions de président à cette date.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'assemblée générale prend acte de la démission des fonctions de Président de la société HOLDING TG au 1^{er} octobre 2024

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée générale prend acte de la démission de la société BMS INVEST de ses fonctions de directeur générale et la désigne en qualité de présidente de la société à compter du 1^{er} octobre 2024.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée générale, à la suite de la cession intervenue le 2 octobre 2024 décide que l'article 8 des statuts sera désormais libellé comme suit :

« ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de cinq mille euros (5 000 €).

Il est divisé en 500 actions 10 euros chacune, entièrement libérées, de même catégorie et attribuées aux soussignés en rémunération de leur apport en numéraire de la manière suivante :

La société BMS INVEST, propriétaire de 325 actions

numérotées 1 à 300 et 401 à 425, soit..... 325 actions

La société HOLDING ACN, propriétaire de 100 actions

numérotées 301 à 400, soit 100 actions

La société HOLDING TG, propriétaire de 75 actions

numérotées 426 à 500, soit 75 actions

TOTAL DES ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL : 500 actions »

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION :

Les associés confèrent au porteur du présent original tous pouvoirs pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

Les associés décident que, par dérogation aux règles de preuve édictées par le code civil, et plus particulièrement par l'article 1375 du code civil, l'établissement d'un original par les signataires des présentes ne sera pas requis à titre de preuve des engagements pris par les associés.

Les associés reconnaissent et acceptent que (i) le présent procès-verbal soit signé par voie de signature électronique via la plateforme « e-Actes sous signature privée » du Conseil National des Barreaux en application des articles 1367 et suivants du Code civil et (ii) que la transmission électronique du procès-verbal ainsi signé vaille preuve, à l'égard de chaque signataire, de l'existence, de l'origine, de la réception et de l'intégrité des engagements pris.

En outre, les associés prennent acte de ce que le rédacteur du procès-verbal a pris toutes les diligences qu'il a estimées pertinentes aux fins de s'assurer de l'authentification de l'identité de chaque signataire et lui donnent quitus de ce chef.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à quinze heure.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents ou représentés.

La SARL HOLDING ACN Représentée par son Gérant Monsieur Clément JOUHANET	LE PRÉSIDENT La SARL HOLDING TG Représentée par son Gérant, Monsieur Timothée GEHIN	La SAS BMS INVEST Représentée par le gérant de la SARL 5S Monsieur Matthieu SCHERMANN
<i>Signature apposée au moyen d'un procédé de signature électronique</i>	<i>Signature apposée au moyen d'un procédé de signature électronique</i>	<i>Signature apposée au moyen d'un procédé de signature électronique</i>

Document signé : PV AGO Demission des fonctions de HOLDING TG_A-136709-2111.pdf

Nombre de pages du document : 4 **Signatures :** 3

Réf: A-136709-2111

Emetteur :

Coraline GRIMAUD

contact@cgavocats.fr

Signé par	Signature
Matthieu Schermann (Représentant de Bms invest)	
Clément Jouhanet (Représentant de Holding acn)	
Timothée Gehin (Représentant de Holding tg)	

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"